

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Le concours est organisé par Estérel INC., situé au 39, boul. Fridolin-Simard, Estérel (Québec) J0T 1E0. Ce concours est annoncé sur les pages Instagram et Facebook d'Estérel Resort aux adresses suivantes: [instagram.com/esterelresort/](https://www.instagram.com/esterelresort/) et <https://www.facebook.com/esterelresort>. Le formulaire d'inscription est disponible au esterel.com/concours/.

Le concours débute le lundi 9 décembre 2024 et se termine le jeudi 19 décembre 2024.

1. Admissibilité

Ce concours s'adresse uniquement aux gens qui remplissent les conditions suivantes :

- Avoir rempli le formulaire d'inscription au esterel.com/concours/
- Être résident du Québec
- Être âgé de 18 ans et plus

Ce concours exclut :

Les administrateurs, les dirigeants et les employés d'Estérel Resort, ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces personnes sont domiciliées.

2. Mode de participation

Aucun achat n'est requis pour participer à ce concours. Les participants doivent cependant s'assurer de fournir toutes les informations demandées dans le formulaire d'inscription au esterel.com/concours/.

3. Description des prix:

Le concours fera une personne gagnante, qui remportera les prix suivants :

« **Le parfait cadeau de Noël** » d'Estérel Resort : un séjour pour deux comprenant (2) nuitées en suite, le petit-déjeuner, l'accès à l'espace Lido thermal et au choix, 2 heures d'activités ou 2 cocktails au bar, rabais de 50\$ à la boutique Lido*, rabais de 50% pour un surclassement de suite ET arrivée hâtive (15 h) OU départ tardif (midi), d'une valeur de 1300.50\$. Offre non remboursable valide pour deux personnes du 1er novembre 2024 au 10 juillet 2025, selon les disponibilités, valide en tout temps, excepté le 31 décembre. Les inclusions non consommées durant le séjour ne seront pas remboursées.

4. Tirage

Le tirage sera fait au hasard et aura lieu le 20 décembre 2024 au 39, boul. Fridolin-Simard, Estérel (Québec) J0T 1E0. La personne gagnante sera contactée par courriel la journée même. Nous demandons aux participant(e)s d'être vigilant(e)s quant aux tentatives d'hameçonnage faites par de fausses pages sur les médias sociaux.

5. Attribution du prix

La personne gagnante sera jointe via l'adresse courriel fournie lors de l'inscription pour lui confirmer son gain. Elle devra réclamer son prix dans les 5 jours ouvrables et fournir ses coordonnées ainsi que des preuves d'identité. Dans l'éventualité où un gagnant ne respecterait pas les conditions prévues aux présentes règles ou n'enverrait pas ses coordonnées dans un délai de 5 jours après avoir été joint, il n'aura pas droit à son lot. L'organisateur du concours sélectionnera un nouveau gagnant jusqu'à ce que la personne respecte l'ensemble des conditions prévues au présent règlement, auquel cas les modalités précitées s'appliqueront. Le forfait-cadeau sera acheminé par courriel.

6. Règles générales

6.1 Les gagnants doivent consentir, si requis, à ce que leur nom soit utilisé à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.

6.2 Le prix devra être accepté tel qu'il est et ne pourra être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée.

6.3 En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit aux présents règlements, l'organisateur du concours se réserve le droit de substituer en totalité ou en partie le prix pour un prix d'une valeur approximativement équivalente.

6.4 Le refus d'accepter le prix libère l'organisateur du concours, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité et obligation vis-à-vis du gagnant.

6.5 Toute fausse déclaration de la part du participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.